



Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public  
Fédération Syndicale Unitaire  
[snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

Site : [www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)

### **Audience à la DAM (Direction des Affaires Maritimes), le 18 janvier 2018**

Présents : M. Le Nozahic, sous-directeur des Affaires Maritimes, Agnès Desbois, cheffe du bureau des établissements d'enseignement maritime (GM2), Nicolas Singellos, chef de bureau de la formation et de l'emploi maritime (chargé de la rénovation des bacs), Patrice Perroteau (GM2), Gurvan Simon (LPM Paimpol), Lionel Blin (LPM St Malo), Philippe Le Mignan (LPM Etel), Ronan Boëzennec (LPM Guilvinec), Pascale Bozec (LPM Etel), Catherine Choltus (Snuitam-fsu).

En préambule, le SNETAP-FSU a rappelé, qu'en juin, le **Comité Spécialisé de la Formation Professionnelle Maritime (CSFPM) avait validé l'engagement du sous-directeur des Affaires Maritimes de renoncer à la seconde de détermination et d'étudier la faisabilité du maintien du brevet de chef mécanicien 3000 kW illimité à 200 milles des côtes**, et que les annonces de lundi dernier posent un **problème de confiance**.

Rénovation des bacs maritimes (voir compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2018) :

Le SNETAP-FSU a exprimé son sentiment de trahison devant le retour à la **seconde de détermination** (dénommée aujourd'hui « tronc commun ») et les **décisions prises sans concertation** avec les personnels des LPM.

M. Le Nozahic et M. Singellos ont répondu que les décisions n'étaient pas prises et que la consultation allait se poursuivre. Étant contraints par une inspection de l'EMSA (European Maritime Safety Agency) qui aura lieu en 2019, l'obligation de se conformer aux réglementations internationales STCW, les conclusions d'un rapport de l'ENSM et le remplacement de nombreux responsables de la DAM récemment, la DAM a procédé à une confrontation des arguments des différents acteurs (armateurs, directeurs des LPM, représentants des personnels) pour faire une nouvelle proposition au CSFPM du 13 février prochain. S'ensuivra une concertation avec tous les acteurs, dont les organisations syndicales, pour faire une proposition définitive au CSFPM du 1<sup>er</sup> juin 2018. La DAM souhaite avoir une filière de formation complète, cohérente et conforme à la réglementation internationale.

Le SNETAP-FSU a demandé que les directeurs consultent les équipes pédagogiques avant les prochaines réunions et que la DAM intervienne en ce sens auprès d'eux.

La réforme comprendrait également la création de **notes éliminatoires** en bac, la **création d'un BTS Machine avec des prérogatives**, le brevet de **capitaine de pêche pour le BTS PGEM**.

Le SNETAP-FSU a demandé la raison de l'interruption des groupes de travail qui étaient les instances de concertation, mais n'a pas eu vraiment de réponse si ce n'est l'urgence de faire avancer le dossier. Le SNETAP-FSU a aussi demandé l'ouverture des **nouveaux BTS Machine** avec prérogatives dans tous les LPM.

Mme Desbois a rappelé la nécessité des moyens constants. Le SNETAP-FSU a répondu que la perte de prérogatives en bac EMM représenterait beaucoup d'heures d'enseignement technique en moins.

M. Singellos a justifié la possibilité d'un **tronc commun en 2nde** par un alignement sur l'Éducation Nationale.

Mme Desbois a garanti que les classes de 2ndes ne pourraient pas dépasser 24. Quant au passage des élèves issus de CAP en 2nde ou en 1ère, l'avis des conseils de classe resterait déterminant.

Le SNETAP-FSU a dénoncé la baisse du nombre d'heures d'enseignement professionnel et des formations STCW qui seraient liées au tronc commun en seconde.

Le niveau des élèves titulaires d'un BTS MASEN a été remis en question par M. Singellos, en

s'appuyant sur un rapport de l'ENSM, pour justifier la baisse des prérogatives en bac EMM. Il a également indiqué que cette baisse était justifiée par la nécessité de se conformer aux recommandations de l'audit de l'EMSA. Le SNETAP-FSU va leur communiquer des documents (rapports de stage, ...) pour faire valoir leurs compétences.

Le **bac polyvalent** (750 kW et C200) a été proposé par la DAM du fait du nombre élevé de positionnements en 1ère (1 élève sur 5 !) et le changement d'orientation des élèves en cours de formation. Il serait expérimenté dans 2 établissements. Le SNETAP-FSU a contesté cette information issue d'un rapport de l'IGEM, et a demandé à avoir les chiffres. La DAM s'est engagée à les communiquer. Le SNETAP-FSU a fait part de sa vive inquiétude quant à la mise en place de la filière polyvalente qui aura des conséquences désastreuses pour la filière EMM.

Le SNETAP-FSU a aussi interrogé la DAM sur une éventuelle généralisation des **bacs CGEM en apprentissage**, du fait de l'annonce du 1<sup>er</sup> ministre le 21/11/2017 d'une place de choix donnée à l'apprentissage en pêche. M. Le Nozahic a répondu que rien n'était encore décidé. Mme Desbois a précisé que l'apprentissage resterait marginal du fait de la complexité de sa mise en œuvre.

M. Singellos a prévu de faire un communiqué avec des propositions claires sur la réforme pour éviter les rumeurs.

Le SNETAP-FSU a fait le constat que ce projet de réforme ce ferait au détriment du BAC PRO EMM et que les services machines et électricité des lycées seraient les plus impactés par cette réforme.

#### Nouvelles conventions de stage :

Le SNETAP-FSU a décrit le parcours déjà compliqué d'une convention de stage avant la mise en application des signatures supplémentaires (tuteur et enseignant référent).

Mme Desbois a expliqué que nous étions en retard par rapport à l'Éducation Nationale et qu'il fallait nous mettre en conformité avec la loi de 2014.

Le SNETAP-FSU a démontré qu'il n'était pas toujours possible d'avoir la signature du tuteur. Mme Desbois a répondu qu'il fallait alors signaler à la DML (Délégation à la Mer et au Littoral) « tuteur non connu à la signature de la convention ».

Le SNETAP-FSU a contesté également la signature par le professeur référent qui ne peut être tenu responsable en cas de problème. Mme Desbois a assuré que le **professeur était uniquement responsable de la partie pédagogique**. Le SNETAP-FSU va se renseigner auprès d'un avocat sur cette question de la responsabilité.

M. Le Nozahic a précisé qu'ils avaient essayé de simplifier la convention tout en respectant la réglementation.

Le SNETAP-FSU a posé la question de l'utilité d'une annexe alors qu'il existe déjà un livret pédagogique.

Ces nouvelles conventions et cette réforme des bacs maritimes n'augureraient-elles pas d'un rapprochement avec l'Éducation Nationale ?

#### Transfert des LPM à l'Agriculture ou l'EN :

M. Le Nozahic a expliqué que le Comité Interministériel de la Mer de novembre 2017 a engagé une réflexion sur la manière de dynamiser l'enseignement maritime. Pour l'instant, aucun scénario n'est arrêté. Des ateliers de réflexion avec tous les acteurs vont être mis en place pour envisager les différents scénarios possibles qui dépendront aussi de la refonte de la voie professionnelle. Un arbitrage des cabinets ministériels aura lieu avant de lancer la consultation. Un calendrier paraîtra prochainement.

#### Vie scolaire :

Afin de proposer une évolution de carrière aux ATEE (ex-OEA), qui sont particulièrement méritants, un dialogue informel entre les ministères MAAF et MTES a débuté pour la promotion de C en B. La requalification de la vingtaine de personnes concernées se ferait au cas par cas en fonction des missions qui leur sont confiées.

Le SNETAP-FSU a proposé la création de postes de TFR vie scolaire et demandé la création de cadre B vie scolaire au dessus de 200 élèves

M. Le Nozahic a rappelé que la période n'est pas à créer des nouveaux corps, mais que le DRH, M. Clément, est sensibilisé à la question et est à la recherche d'une solution.

Le SNUITAM-FSU a demandé à ce que nous soyons mis en copie des échanges de courriers des courriers formels entre les 2 ministères.

Pour les CPE, le temps de travail va changer à la rentrée prochaine, soit 35h/semaine.

Alignement des conditions de travail des ACEN des LPM sur ceux de l'Agriculture :

Des échanges sont en cours avec le DRH. La DAM a indiqué que la nouvelle note de gestion prévoyait 18 heures de face à face pédagogique + 3 heures et la possibilité d'heures supplémentaires pour les contractuels. Les contrats sont désormais 1 an + 1 an +3 ans + 1 an, avant la déprécarisation, ce qui permet aux titulaires intéressés de postuler pendant les 2 premières années. La DAM a rappelé que les contractuels démarraient avec un indice supérieur aux titulaires, mais qu'il fallait tendre vers les 18 heures pour eux aussi. La DAM va nous adresser cette note.

Élections professionnelles de décembre 2018 : Le SNUITAM-FSU a informé la DAM de sa demande auprès du DRH de la mise en place d'un groupe de travail sur la composition et le fonctionnement de la nouvelle Commission Consultative Paritaire des lycées maritimes (CCP contractuels) envisagée pour l'élection 2018. La DRH propose en effet de regrouper les 3 corps de contractuels qui travaillent dans ces établissements : ACEN, CCD-CDI lycée, ex-Agema.

Problèmes de directions et de souffrance au travail :

Mme Desbois n'a pas connaissance de tous les arrêts maladie des personnels s'ils ne sont pas remplacés.

Le SNUITAM-FSU a rappelé l'obligation de communiquer un bilan social et a proposé de le demander aux Comités Techniques des DIRM.

Quant aux situations « problématiques » dans certains lycées, la DAM a indiqué les inspections en cours. A Etel, elle a eu lieu le 9 janvier. Le rapport sera rendu dans le mois qui suit.

La DAM a assuré que les nouveaux directeurs et directeurs-adjoints seront formés.

Le SNETAP-FSU a encore rappelé la nécessité de mobilité des directeurs.

Concours PLPA : Il n'y a pas de concours de PLPA en mécanique et en électricité cette année. La DAM répond qu'exceptionnellement elle a eu recours à des personnels de la Marine Nationale, mais que ce ne serait pas la règle. Des concours seront ouverts pour remplacer les départs en retraite, mais l'équation n'est pas simple si on veut aussi protéger les contractuels. Elle déplore le manque de candidats dans le domaine de la pêche.

Le SNETAP-FSU a rappelé les difficultés liées au délai de remboursement des frais de déplacement. La DAM a modifié la procédure récemment, mais c'est noté.

L'enseignement maritime sera intégré dans le Parcours Sup à la rentrée 2019.

Le SNETAP-FSU a remercié les représentants de la DAM de les avoir reçus et écoutés, et réciproquement.

**Pour le SNETAP-FSU :**  
Ronan Boëzennec, Philippe Le Mignan, Gurban Simon, Lionel Blin et Pascale Bozec  
**Pour le SNUITAM-FSU :**  
Catherine Choltus